

PRÉFET DU NORD

Préfecture du Nord

Direction de la réglementation et  
des libertés publiques  
Bureau de la réglementation  
générale et économique

Lille, le 24 JAN. 2014

E-mail : [pref-funeraire@nord.gouv.fr](mailto:pref-funeraire@nord.gouv.fr)

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur une  
demande d'autorisation de création d'un crématorium à DUNKERQUE

Dénomination du projet : Demande d'autorisation de création d'un crématorium à DUNKERQUE - Route de Steendam

Pétitionnaire : MM. Hervé et Frédéric VANDENBUSSCHE, gérants de la SARL « Centre Funéraire Grand Littoral »

Instruction du dossier

21 novembre 2013 : Transmission du dossier à l'autorité environnementale pour avis ;

22 novembre 2013 : Accusé réception du dossier de demande d'autorisation par l'autorité environnementale ;

22 janvier 2014 : Expiration du délai de deux mois imparti pour que l'autorité environnementale émette un avis.

Conformément aux dispositions de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement communique, par courrier en date du 23 janvier 2014, l'absence d'observations concernant le projet de création d'un crématorium à DUNKERQUE - Route de Steendam.

La présente information : - fera l'objet d'une notification au pétitionnaire ;  
- sera jointe au dossier d'enquête publique ;  
- sera mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Nord.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de la Réglementation  
et des Libertés Publiques



Michel PLASSON